

ILS ASSURENT



© AdobeStock

Les abattoirs

En 2024, 228 abattoirs d'animaux de boucherie (hors volailles) étaient dénombrés en France, en baisse de 5 % par rapport à 2023. Face aux risques spécifiques liés à leur activité, les exploitants d'abattoirs se tournent vers des courtiers et des assureurs spécialisés à même de fournir des couvertures adaptées à leurs besoins.

Par Sarah Noufi

Les abattoirs relèvent du code risque 630 « traitement de la viande » (hors volailles) du CTN3, qui inclut une ou plusieurs des opérations suivantes : abattage, découpe-désosseage et conserverie. Ces établissements, où près de 29 millions d'animaux – porcs, ovins/caprins et bovins – sont abattus chaque année, doivent souscrire à des assu-

rances spécifiques pour sécuriser leur activité. « *L'exploitation d'un abattoir en France implique une gestion rigoureuse des risques pour assurer la pérennité de l'activité et se conformer aux réglementations en vigueur. Ces risques couvrent plusieurs domaines : les biens et équipements, la santé publique et l'environnement, les salariés, la responsabilité civile et les enjeux financiers* », explique Yves Ganansia, président et fondateur du groupe Agis (Allsure Global Insurance Solutions).

Spécialisée dans le courtage en assurance et réassurance depuis 1977, cette société au capital de 400 000 € a longtemps proposé des solutions pour les abattoirs. « *Nous ne fournissons plus d'assurances pour les abattoirs, car, pour le moment, ils ne sont pour la plupart pas assez sécurisés et il est donc apparu logique de ne plus assumer ce risque* », ajoute-t-il. Les exploitants d'abattoirs recourent le plus souvent à des courtiers ou conseils en assurance (AMO) de l'agroalimentaire afin d'identifier les couvertures adaptées à leurs risques. « *Les assureurs qui prennent en charge ces risques sont majoritairement les Lloyd's de Londres,*

Generali, Allianz, et Axa », précise Yves Ganansia. En France, on compte une centaine de grands abattoirs employant en moyenne cent salariés. « *Seule une poignée de courtiers placent les risques d'abattoirs auprès des compagnies* », note le président d'Agis. Les risques auxquels ces établissements sont confrontés sont multiples. Sur le plan matériel : incendie, explosion, dégâts des eaux, vol ou vandalisme peuvent entraîner des interruptions d'activité et des pertes financières consécutives ou pertes d'exploitation. Le bris de machines est également un risque majeur, car les équipements essentiels comme les scies, les tapis roulants ou les chambres froides doivent être constamment opérationnels. Les enjeux sanitaires et environnementaux sont aussi cruciaux, les abattoirs devant respecter des normes strictes d'hygiène et de protection de l'environnement afin d'éviter toute contamination ou pollution.

Du côté des salariés, les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sont élevés, nécessitant des couvertures adaptées et des mesures de prévention du risque. La responsa-

bilité civile est un autre enjeu, l'activité d'un abattoir pouvant causer des dommages à des tiers. Enfin, les risques financiers et numériques ne sont pas à négliger, avec la menace croissante du cyber-risque susceptible de perturber la gestion et la traçabilité des produits. Un abattoir en France doit obligatoirement garantir sa responsabilité civile exploitation mais aussi sa responsabilité du fait des produits pour garantir la sécurité sanitaire des viandes, une assurance AT/MP couvrant les accidents du travail et les maladies professionnelles, ainsi qu'une mutuelle santé d'entreprise pour les salariés.

Une responsabilité environnementale est également indispensable selon Yves Ganansia, notamment en cas de pollution accidentelle. À ces couvertures de base s'ajoutent des assurances complémentaires, souvent optionnelles mais tout aussi indispensables, telles que l'assurance perte d'exploitation pour compenser les pertes financières en cas d'arrêt d'activité, l'assurance bris de machines pour couvrir les réparations ou remplacements d'équipements, et enfin la cyber-assurance, devenue essentielle face aux risques numériques croissants.

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS

Avec la fermeture progressive de certains établissements et la complexité croissante des enjeux d'assurance, le conseil en risque se révèle précieux pour les exploitants pour disposer des couvertures adaptées. Dans un secteur où les risques sont nombreux et où les assureurs se montrent de plus en plus sélectifs, anticiper les évolutions, s'y conformer pour sécuriser son activité apparaît comme une nécessité. « *L'exploitation d'un abattoir implique une gestion rigoureuse des risques en permanence pour assurer sa pérennité* », conclut Yves Ganansia. ■

LES BESOINS

- Protection des biens et des équipements
- Protéger la santé publique et l'environnement
- Protection des salariés
- Protection contre les dommages aux tiers
- Protection des risques financiers et cyber

LES SOLUTIONS

- Assurances dommages et RC exploitation
- Assurance responsabilité produits pour garantir la sécurité sanitaire des viandes
- Assurance AT/MP pour les accidents du travail
- Mutuelle santé d'entreprise pour les salariés
- RC environnementale, notamment en cas de pollution accidentelle
- Assurance perte d'exploitation
- Assurance bris de machines
- Assurance cyber-assurance